



PROCES VERBAL SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Le 03 Avril 2025 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence du M. Michel OBRY

Date de convocation :	27-03-2025	Nombre de membres du conseil municipal	
Date de publication :	27-03-2025	Statutaires : 19 En exercice : 19	Présents : 14 Pouvoirs : Votants : 14

Etaient présents :

Michel OBRY

Marie-Line MURIOT

Anicet TESSIER

Patricia MANGEL GOSSELIN

Serge ARMAND

Christelle DARCEL

Philippe GREAUME

Valérie HERMAND

François GUERIN

Cécile LEPOITTEVIN

Jérémy NETTER

Pauline CAUCHOIX

Jean-Claude MORTIER

Jean-Louis DUPUIS

Secrétaire de séance

Pauline CAUCHOIX

Absents ayant donné pouvoir (article L2121-20 du code général des collectivités territoriales) :

Absent(s) excusé(s) :

Jean COURTAILLIER

Valérie MILON

Amandine NONCLE

Absent(s) :

Marjorie SALIGNY

Boris NICOLLE

- ✓ **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 27 Février 2025**
- ✓ **Signature du registre**



PROCES VERBAL SEANCE DU 03 AVRIL 2025

1. Délibération 2025-06 Affectation du résultat du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la délibération 2025-02 approuvant le Compte Financier Unique 2024, résumé comme suit :

		EUROS
A RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	EXCEDENT :	385 019,71
	DEFICIT :	
B RESULTATS ANTERIEURS DE FONCTIONNEMENT REPORTEES (ligne 002 du CFU)	EXCEDENT :	1 729 008,50
	DEFICIT :	
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		2 114 028,21
D RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024	EXCEDENT :	333 406,41
	DEFICIT :	
E RESULTATS ANTERIEURS D'INVESTISSEMENT REPORTEES (ligne 001 du CFU)	EXCEDENT :	
	DEFICIT :	-711 906,33
F SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024 (=D+E)		-378 499,92
G Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	120 308,94
H Restes à Réaliser de la section d'investissement	RECETTES :	8 954,70
I solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement	- 111 354,24
	ou BESOIN (-) de financement	
J BESOIN DE FINANCEMENT (=F+I)		489 854,16
AFFECTATION DE C		
1 en réserves au compte R 1068 en investissement		489 854,16
1-1 A la couverture du besoin de financement J		
1-2 Affectation facultative complémentaire en réserves au 1068		
2 report en fonctionnement au compte R 002 (en N+1)		1 624 174,05
pour mémoire report en investissement (en N+1)	au compte D 001 (=F)	-378 499,92
	au compte R 001 (=F)	



PROCES VERBAL SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Considérant que le résultat n-1 en fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **D'affecter au budget 2025 une part de l'excédent de fonctionnement de clôture pour financer les différents travaux d'investissement au compte 1068 (R) 489 854.16 €,**
- **De reporter au budget 2025 le déficit d'investissement au compte 001 (D) 378 499,92 €**
- **De reporter au budget 2025 l'excédent de fonctionnement au compte 002 (R) 1 624 174,05 €**

2. Délibération n°2025-07 : Détermination des taux d'imposition 2025

Vu le Code Général des Impôts, notamment les articles 1363 sexies et 1636 septies,

Vu l'état 1259 MI portant notification des bases d'imposition des taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune de LIMETZ-VILLEL pour l'exercice 2025,

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de ne pas varier les taux d'imposition et d'arrêter les taux 2025 portés à l'état 1259 MI :

- **Taxe sur le foncier bâti**
 - 21.00 %
- **Taxe sur le foncier non bâti :**
 - 33.49 %
- **Taxe habitation :**
 - 5.15 %



PROCES VERBAL SEANCE DU 03 AVRIL 2025

3. Délibération n°2025-08 : Vote des subventions 2025

Article	Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention
657363	CCAS	9 500,00
65748	ADJSP	200,00
65748	CABE	14 206,00
65748	CCJH	300,00
65748	COOPERATIVE SCOLAIRE	349,00
65748	FOYER RURAL	1 612,00
65748	LE SECOURS CATHOLIQUE	310,00
65748	LES RESTOS DU CŒUR	139,00
65748	LES USAGERS DE LA SNCF	31,00
65748	LIGUE CONTRE LE CANCER	232,00
65748	UNC	959,00
65748	UNION DES SAPEURS POMPIERS	100,00
65748	LE COMITE DES FETES DE LIMETZ-VILLEZ	900,00
65748	CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS	300,00
		29 138,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte le montant des subventions indiquées ci-dessus

4. Délibération n°2025-09 : Vote du budget communal 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants, L5211-36, L2121-31, L2122-21, L2343-1 et L.2343-2 ;

Vu le Compte Financier unique 2024 approuvé par la délibération 2025-02 en date du 27 février 2025

Vu la délibération 2025-06 du Conseil Municipal en date du 03 avril 2025 affectant le résultat de l'année 2024,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget 2025 arrêté par chapitre avec opérations comme suit :



PROCES VERBAL SEANCE DU 03 AVRIL 2025

• **FONCTIONNEMENT** : équilibré en dépenses et recettes : **2 699 637.05 €**

• **INVESTISSEMENT** : équilibré en dépenses et recettes : **2 549 593.91€**

Autorise, Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- **FONCTIONNEMENT** : 7.5 %

- **INVESTISSEMENT** : 7.5 %

Fait et délibéré en séance au jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Michel OBRY

